

## Gagnez du temps et de l'argent, imprimez chez TEX!

Photocopie - Photocomposition - Offset - Sérigraphie - Atelier de graphistes  
Dactylographie - Adressage et distribution d'imprimés.

Affiches - Posters - En-têtes de lettres  
Etiquettes autocollantes - Enveloppes - Circulaires - Jeux de factures  
Brochures - Thèses - Prix courants - Cartes - Menus.



1, place Saint-Gervais, 1201 Genève  
Téléphone (022) 32 67 04

## Affutez vos idées, et vos plumes

Exit l'arrogant et condescendant Claude Ketterer. Un des artisans du projet «pachydermique» d'aménagement de la **PLACE STURM** a donc disparu de la scène politique. Mais le projet lui survit. Suffisamment d'argent (pris sur les deniers publics) a été dépensé, pour que le projet soit débattu (bientôt?) au Conseil Municipal, et sans doute également au Grand Conseil.

Nous, habitants du quartier, devons absolument être présent dans ce débat. Nous avons un peu de temps devant nous, et nous pouvons nous en donner les moyens. Le projet, s'il est construit, affectera énormément la vie du quartier (voir le numéro précédent de notre journal). S'il n'est pas réalisé, la Place Sturm ne cessera pas pour autant d'être l'objet de convoitises dévorantes. Au même titre que l'Alhambra elle peut devenir l'emblème du type de développement urbain que subira le centre de la cité dans les années à venir. Soit l'on assistera à une densification encore plus grande, rendant l'existence des habitants tout à fait invivable. Soit, le retour à un centre-ville aux dimensions humaines pourra s'amorcer, dans lequel l'habitat s'adjugera la part prépondérante (actuellement la tendance est plutôt de saupoudrer de quelques logements des complexes

commerciaux, destinés aux activités tertiaires, et des parkings en sous-sol).

Nous pouvons jouer ce rôle de suggérer aux autorités responsables ce retour à une architecture de petite densification, dans laquelle la part des espaces verts ne serait pas que décorative, mais véritablement intégrée. La place pour les voitures, enfin, ne serait qu'un des éléments corollaires des logements créés.

Nous avons donc pensé organiser, dès le **MERCREDI 9 SEPTEMBRE**, jour de notre FETE DE QUARTIER, une consultation écrite de tous les habitants du quartier. Nous mettons actuellement la dernière main au contenu de celle-ci. Vous pourrez choisir, et argumenter parmi les trois variantes:

- le projet officiel
- une alternative «tout logement» proposée par l'AHCVV
- le maintien, avec aménagements, en zone verte

Les résultats de cette consultation seront communiqués aux autorités. Avant de passer à vos plumes, aiguisez vos idées, vos arguments. Allez faire un tour sur la Place Sturm. Malgré les verrues bâties sur son sol, la verdure qui la couronne est source d'inspiration. ■

## Bassin des Bastions

Suite à l'angoisse légitime de certains parents, l'AHCVV s'est efforcée depuis plusieurs années d'améliorer la sécurité pour les enfants autour du bassin longeant le Mur des Réformateurs. Une solution efficace et esthétique avait été trouvée: la pose d'un filet quelques centimètres en-dessous du niveau de l'eau pour retenir un éventuel bambin. Mais M. KETTERER ne voulait pas en entendre parler. Aujourd'hui, nous tenons à remercier Mme BURNAND et M. SEGOND grâce à qui les travaux ont été décidés. ■

## En dernière Seconde

Toute rénover et superbement aménagée, l'épicerie de la place de la Taconnerie ouvrira ses portes le

**LUNDI 13 JUILLET**

à 17 heures. Souhaitons que cette date lui porte chance et que vous serez nombreux à assister à son inauguration et à la verrée organisée à cette occasion.



Tissus de Provence  
Ameublements  
Décoration - Cadeaux

16, rue Etienne-Dumont  
Téléphone 20 64 33



Sélection de jouets

10, Etienne-Dumont · Téléphone 20 40 47



lunettes jean lafont

5, RUE DU VIEUX-COLLÈGE  
1204 GENÈVE  
TÉLÉPHONE (022) 28 22 11



MET LE MONDE  
ET SES TRESORS  
A VOTRE PORTEE

14, Rue Etienne-Dumont - Tél. 21 76 21 / Genève



2, rue calvin  
1204 Genève  
tél. 21 00 50



## George DANDIN de Molière Terrasse Agrippa d'Aubigné été 1987

NUMÉRO 32 · JUILLET 1987 · Paraît 5 fois par an

Editeurs responsables: Pierre-Yves JORNOD, Alain GALLET, Roman JUON

## Editorial

Notre association ne se préoccupe pas seulement de défendre le logement, de limiter le trafic automobile ou de lutter contre la disparition du petit commerce. Le bal de l'Escalade, la fête de l'été manifestent notre désir d'une Vieille-Ville animée. Aussi, lorsque «l'Association pour une animation théâtrale de la terrasse Agrippa d'Aubigné» a pris contact avec nous pour nous demander de l'aider à faire connaître ses projets et à en assurer la meilleure réception possible par les habitants du quartier, nous avons tout de suite pensé que notre journal, diffusé à 6000 exemplaires, serait un moyen adéquat.

Cela rejoignait l'idée, que nous annonçons en février lors du lancement de notre nouvelle formule, de faire du journal un espace de communication ouvert à tous. Vous pourrez donc lire une page dont la conception et l'écriture ont été entièrement assurés par des membres de l'association Agrippa d'Aubigné.

Ce numéro est ainsi plus animé que d'habitude et nous nous en réjouissons. Nous espérons que cela vous incitera à vous rendre nombreux à ce spectacle, et à contribuer ainsi au succès d'une animation de qualité.

\* \* \*

Par chance, notre fête n'a pas eu lieu le 21 juin. Ayant ainsi échappé à la pluie, elle sera organisée la veille du Jeûne genevois,

**LE MERCREDI 9 SEPTEMBRE**

Nous vous y invitons toutes et tous. Merci à ceux qui souhaiteraient nous aider à l'organiser de nous contacter. ■

# Spaghetti

## FACTORY

### FACTORY

Restaurant-Bar  
13, rue de la Fontaine  
Tel. 022/28 6100

Ouvert dimanche à jeudi jusqu'à 01h00. Ouvert vendredi et samedi jusqu'à 02h00.

Cuisine chaude à toute heure.

## Encore le logement!

Le serpent de mer du logement en ville réapparaît toujours lorsque nous ne l'attendons pas. Après avoir consacré le dossier de notre dernier numéro à l'habitat dans les projets de l'Alhambra, nous pensions pouvoir éviter ce thème dans le présent journal. Et voici que, coup sur coup, deux nouveaux dossiers s'ouvrent.

Dans le premier cas, les projets de C&A sur la rue de la Madeleine, une action rapide de l'AHCVV a heureusement permis de limiter les dégâts. En ce qui concerne par contre les projets

de la Migros à Rive, rien n'incite à l'optimisme: l'attitude de la Migros, tout d'abord, qui donne l'impression de vouloir jouer le jeu de la transparence et de la concertation, mais dans le même temps traite comme quantité négligeable les locataires actuels; la nature du projet, ensuite, qui pose à nouveau la question du type de développement que nous souhaitons pour la Ville. Tout laisse supposer un dossier qui demandera un lourd investissement de temps, d'argent et d'énergie.

## Vers l'Infarctus?

La Migros, dont chacun savait qu'elle concoctait depuis longtemps des projets de rénovation du quadrilatère rue de Rive, rue d'Italie, rue du Vieux Collège, rue Verdaine, a présenté le mois dernier son plan à la presse. Elle en fait d'ailleurs l'éloge dans son propre journal, CONSTRUIRE, sous le titre glorieux: MIGROS AU CŒUR DE LA CITE. N'ayons pas peur des mots, il aurait plutôt fallu écrire: MIGROS, UN COUP (FATAL ?) AU CŒUR DE LA CITE.

De quoi s'agit-il en effet? Propriétaire de l'ensemble des immeubles, la Migros projette d'en conserver certains, ceux qui forment la façade côté rue de Rive, et qui sont de toute manière protégés par la loi! Et nous verrons ci-après ce que signifie ici le mot conservation. Les autres immeubles, qui n'auront pas la même chance, seront remis aux mains des chirurgiens esthétiques, bourreaux traditionnels de notre tissu urbain. Et il ne s'agira pas d'une chirurgie réparatrice, mais bien d'une greffe importante, puisqu'à la place de ces immeubles, on creusera 17 mètres de sous-sols (!), consacrés au commerce. Il en ira d'ailleurs de même des immeubles soi-disant conservés, ceux de la rue de Rive, dont seuls les étages au-dessus du rez-de-chaussée seront maintenus en l'état, alors que leurs fondations seront remplacées par 13 mètres de sous-sols (soit presque l'équivalent de leur hauteur au-dessus du sol!). Alors, bien sûr, pour justifier l'opération, on nous promet du logement, plus de logement (10%). Mais, où est le cadeau, dès lors que la loi fait obligation aux démolisseurs de locaux d'habitation de reconstruire, en échange, des immeubles comprenant une **capacité d'habitation sensiblement plus forte**. Et que signifient ces 10% par rapport au quadruplement de la surface réservée aux commerces et aux bureaux qui résultera de l'opération?

Ne parlons pas ici des locataires actuels (voir à ce propos l'article que nous leur consacrons), mais arrêtons-nous un instant aux conséquences de ce projet sur le visage des Rues Basses. Soyons d'abord bien clairs: **nous ne nous opposons pas à la création d'une Migros de quartier**, essentiellement consacrée aux produits alimentaires. Au contraire, cela permettrait de fixer en ville une population contrainte d'effectuer à l'extérieur l'achat de ses produits de base.

Non, ce qui nous effraie, c'est que le projet qu'on nous présente n'a rien à envier à la démesure de Confédération-Centre, sauf en ce qui concerne le prix des produits qui y seront vendus. Les photos présentées dans la presse sont à cet égard éloquentes (voir photo dans cet article): 3 ou 4 étages de sous-sols, suivant l'emplacement, des escalators nombreux, une galerie commerçante de plus, mais pour répondre à quel besoin? Le Centre Ville est engorgé. Ses artères vitales sont obstruées par tant de galeries marchandes, centres commerciaux, commerces en tous genres, qu'il risque à tout moment l'embolie fatale, ou l'infarctus destructeur. Et, au lieu de le mettre au régime strict, de lui imposer l'exercice salutaire d'une remise en question de son rôle, voilà que certains souhaitent le rendre encore plus obèse, sans réaliser qu'il n'en peut plus, qu'il n'est plus en mesure de digérer tout ce qu'on le force à absorber. Et n'oublions pas qu'il repose sur notre précieuse nappe phréatique, dont la surface est située entre 4 et 6 mètres en-dessous du niveau du sol à cet endroit. Les sous-sols prévus auront pour effet de modifier les écoulements naturels de la colline, et ce alors que le Département des Travaux publics prépare justement un projet de loi pour restreindre le développement des sous-sols en ville de Genève!

De plus en plus, les médecins du centre urbain prennent conscience de ses maux et s'efforcent de lui prescrire des potions que certains milieux commerçants trouvent amères. Est-ce une raison pour jeter les médicaments par la fenêtre? N'est-ce pas notre devoir d'amis du centre ville que de le rendre attentif aux risques qu'il prend? C'est ainsi que nous comprenons notre rôle. Et lorsque nous lisons dans Construire que «la réalisation d'un tel projet concourra au développement d'un centre-ville particulièrement animé et vivant», nous aimerions pouvoir sourire de l'aveuglement de ceux qui se penchent au chevet de notre malade sans même réaliser que, en fait d'animation, et surtout de ce type d'animation, le centre ville est au bord de l'overdose (et ce mot n'est pas choisi au hasard, car c'est bien d'une drogue qu'il s'agit, qui laisse les milieux commerçants en perpétuel état de manques).

## Migros-Rive et les locataires

Outre les problèmes liés au développement du quartier, le dossier Migros-Rive pose la question de l'avenir des locataires actuels. Notre association avait demandé à rencontrer la direction de la Migros voilà quelques mois pour s'informer des projets en cours. On nous avait alors présenté le dossier et donné un certain nombre d'assurances dans ce domaine: d'une part la Migros était tout disposée à construire des HLM, d'autre part le problème du relogement des locataires était quasiment résolu. Pour le premier sujet, nous avons constaté avec dépit que dans sa conférence de presse, ainsi que dans le journal Construire, la construction de logements HLM n'apparaissait plus que comme «une option qui n'était pas à exclure». Autant dire tout de suite que les assurances données ne sont pas prêt d'être réalisées!

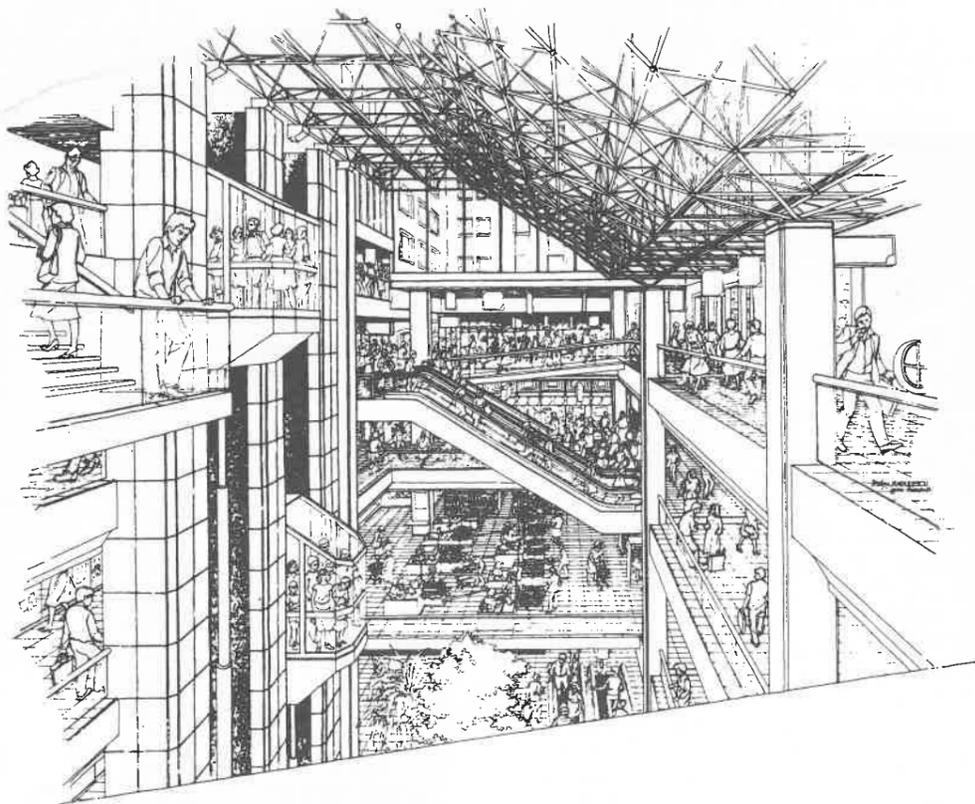
En ce qui concerne la situation des locataires actuels, notre association a mené une petite enquête dont les résultats sont édifiants: 13 locataires, qui ont accepté de nous rencontrer, n'ont à ce jour trouvé aucune solution de rechange. Parmi eux, plusieurs habitent leur immeuble depuis quarante ou cinquante ans, sont bien insérés dans le quartier, et ne peuvent envisager d'être déplacés n'importe où. Or, seuls 4 d'entre eux ont reçu des propositions d'appartements de la Migros. Dans un cas, il s'agissait d'un appartement donnant sur la rue de Lausanne, relativement cher par rapport au confort qu'il offrait; dans les autres cas, il s'agissait surtout de

propositions de relogement à la rue de la Gabelle, aux Acacias. Imagine-t-on une personne de plus de quatre-vingt ans être ainsi déplacée, perdre les contacts humains quotidiens qu'elle a depuis si longtemps avec des commerçants qu'elle connaît, ou avec des voisins qu'elle croise depuis des années? Un tel déracinement, à un si grand âge, n'est même pas envisageable. Pourtant, la Migros n'a rien d'autre à proposer.

Et que feront les 9 locataires qui n'ont pour l'instant reçu aucune proposition? Les lois ont permis dans la plupart des cas de prolonger les baux jusqu'en 1989 ou 1990, mais après? Un des locataires a même déjà épuisé les possibilités que la loi lui offrait. Il devra abandonner son appartement en septembre prochain. Il n'a aucune solution de rechange!

Et que penser de l'état d'entretien des immeubles? Les locataires ne sont pas des squatters, leur bail est tout ce qu'il y a de plus légal, pourtant, l'un d'eux nous signalait qu'il a informé sa régie depuis longtemps qu'il n'avait plus d'eau chaude dès 20 heures: rien n'a été fait!

Quant à nous, notre position est claire: la Migros nous a trompé, au moins par omission. La situation est loin d'être réglée, le projet nous semble inacceptable: nous irons jusqu'au bout. Nous avons fait opposition auprès du Département des Travaux publics, nous continuerons. Et nous nous efforcerons d'aider les locataires à se défendre.



Caisse-maladie et accidents  
**CHRETIENNE-SOCIALE**

Etes-vous personnellement bien assuré?

TÉL. 20 50 47

16, rue des Chaudronniers



**papeterie nyffeler**

9, rue Verdaine · Tél. 21 47 83

● Carte orange des TPG ..... Fr. 45.-  
● Plaques vélos (au lieu de Fr. 7.-) ..... Fr. 5.90

**AGENCE AST**  
16, rue des Chaudronniers

L'agence est ouverte:  
du mardi au vendredi,  
de 13 h à 17 h 45,  
☎ 022 29 29 44



Art contemporain de l'Inde  
«Coups de cœur»  
des collectionneurs privés  
1<sup>er</sup> juillet - 22 août 1987

Ouvert du mardi au samedi de 11 à 19 heures  
Halle sud, place de l'Île, 1204 Genève, Tél. 022/28 46 20

## Croissance et Excroissance

Que font les petites surfaces quand les grandes veulent s'agrandir?

C'est tout simple: elles disparaissent. La liberté de commerce est un joli mot pour un beau principe. A l'épreuve de la réalité, ça aboutit de plus en plus à la disparition de la liberté de commerce, pour la majorité.

La Ville de Genève, d'un côté, est obligée de subventionner l'ouverture, ou plutôt la non-disparition d'une épicerie au centre de la Vieille-Ville. A deux pas de là, rue de la Madeleine No 7-9-11, elle participe, par le jeu d'échange de surfaces, à l'agrandissement de C&A. Au cours de cette opération (selon les plans), 5 petites surfaces commerciales vont disparaître. L'une au moins est reconnue comme le type même de commerce irremplaçable par la qualité des services spécialisés qu'elle offre. Il s'agit de la mercerie MEDINA. Tous, toutefois, composent la diversité contre la concentration et l'uniformité des grands magasins. Comme aucune loi ne protège les petits commerces, et que le «Plan d'utilisation du sol» [PUS] n'a toujours pas été discuté, on voit mal comment s'opposer à cet effet de concentration, qui conjointement à la disparition de l'habitat, représente à terme la mort du quartier. Que tous ceux qui en doutent aillent simplement se promener après 19 heures à la rue de la Rotisserie. Le samedi soir c'est pas mal non plus...

D'autre part, dans cet échange 4 logements sont supprimés. En contrepartie, 8 appartements de 4 et 5 pièces (à loyers modérés) seront réalisés dans l'immeuble No 9, dès le deuxième étage. Le gain de 4 logements est pour nous une bonne nouvelle et ce n'est pas contre une telle décision que nous nous sommes décidés à déposer un recours...

Il y a en effet des procédés déplaçants. Si une loi existe (en l'occurrence, la Loi sur les démolitions, transformations et rénovation [LDTR], et son règlement d'application), on imagine que c'est pour qu'elle soit appliquée. Parmi d'autres «contraintes», elle enjoint les propriétaires d'informer les locataires **préalablement** à toute démarche administrative pour l'obtention d'une autorisation de transformation.

Quelle ne fut donc pas notre surprise d'apprendre de la bouche des commerçants et des habitants que ni les uns ni les autres n'avaient reçu la moindre information des projets de C&A. Ils tombaient des nues, à tel point qu'ils eurent d'abord un réflexe de panique.

Si il semble que la Ville ait besoin d'une autorisation définitive de construire pour faire voter un tel projet au Conseil municipal, nous ne voyons pas en quoi ça a pu empêcher les deux parties de prendre contact avec

les locataires concernés et de leur exposer les transformations prévues. A-t-on si peur de leur opposition, de leurs remarques? Ou les considère-t-on, face à l'ampleur de la réalisation comme quantité négligeable, qui doit se plier coûte que coûte et sans discuter devant des intérêts «supérieurs»? En effet, suite au délivrement de l'autorisation **définitive** de construire, qui pourrait encore freiner un projet dans sa phase de réalisation?

Ces réflexions ont motivé le dépôt d'un recours par l'AHCVV. En exigeant le respect de la loi, qui fait obligation à la transparence, nous pensons sauvegarder les droits d'action des locataires.



A côté de cet aspect légal, quelques petites questions restent en suspens. Par exemple, si une indemnité de départ doit être versée aux commerçants, qui la paiera? Un des commerçants a signé il y a quelques mois, un bail de 5 ans, un autre vient de consacrer près de 100.000 francs à la modernisation de son magasin. Comme ils ne savaient rien des projets qui les menacent, on imagine que l'indemnité sera en conséquence. Le coût de l'irresponsabilité du Service immobilier de la Ville et des autres propriétaires sera-t-il pris sur les impôts que nous versons? A moins que les travaux ne commencent pas avant 5 ou 10 ans... D'autre part, qu'advient-il des locataires? Plusieurs personnes âgées habitent là depuis plus de 40 ans, avec les habitudes et l'insertion que l'on peut imaginer. Va-t-on profiter de les «déménager», et de les reloger à l'extérieur du quartier? Ou bien est-il prévu que les logements prévus au No 9, soient réalisés avant l'agrandissement des surfaces commerciales?

On réalise encore une fois la nécessité de l'information.

**P.S. (1):** Nous avons bien reçu la facture (300.-) pour notre recours. Nous ne savons pas encore si notre qualité pour recourir est acceptée. La démocratie n'est vraiment pas gratuite, et pas très encourageante.

**P.S. (2):** Nous avons été écoutés, et entendus. La Commission de recours LCI, lors d'une audition le 19 juin courant, a décidé de suspendre la procédure d'autorisation de construire, après que la Ville et les sociétés propriétaires, prises en flagrant délit de non respect des lois, aient promis qu'elles allaient informer les locataires. Les locataires auront donc 30 jours dès réception de leur lettre pour faire des remarques. Suite à quoi, s'il n'y a pas lieu de maintenir notre recours nous le lèverons, en regrettant toutefois que rien ne puisse être fait pour préserver les petites surfaces commerciales.

## Au recours, Alhambra!

Il y a des empêcheurs de danser en rond. Certains voudraient bien les faire passer pour des gens tout prêts à mettre les bâtons dans les roues du fonctionnement démocratique. L'article de la Tribune de Genève (édition du 10 avril) laisse planer cette idée: des gens se donnent un mal de chien pour aménager une parcelle béante depuis plus de septante ans, d'autres disent toujours non.

L'AHCVV a été l'une des parties signataires d'un recours déposé au Tribunal fédéral administratif, qui demande d'annuler la validation par le Grand Conseil de l'initiative des commerçants pour l'aménagement de la parcelle de l'Alhambra.

Pourquoi, en effet, recourir? Pourquoi chercher à empêcher une votation, nous qui souffrons justement d'avoir tant de peine à nous faire entendre? Pouvons-nous souhaiter à d'autres ce qui s'est produit pour nous dans le cas de l'Initiative pour les zones piétonnes?

Oui, absolument oui, s'il apparaît, et c'est notre conviction intime, que les dés sont pipés. En l'occurrence ce n'est pas la démocratie, et son fonctionnement parfois un peu lourd, qui pour des problèmes de respect des formes, a longtemps soustrait cette initiative au vote du peuple. C'est cette initiative, qui, violant délibérément les formes démocratiques (et l'on ose penser que c'est avec préméditation, vu les milieux desquels elle est issue), s'est mise hors-la-loi. Il faudrait maintenant créer l'exception... Les commerçants sentent et savent qu'ils ont (démocratiquement?) le pouvoir de forcer le passage grâce aux appuis de la majorité du Grand Conseil. Toute autre initiative, rédigée en ces termes, aurait déjà passé à la trappe depuis longtemps.

Les avocats qui ont produit l'avis de droit, qui fut déterminant dans le débat pour la validation, ne sont pas en cause. Ils ont fait leur travail. Ainsi que la loi les autorise, ils ont cherché l'élément, même le plus ténu, qui pouvait être favorable aux initiants.

Les autorités politiques ont quant à elles, l'on pourrait presque dire naïvement, pensé et laissé entendre, que les initiants étaient de bonne foi, alors que tout concourt à montrer leur malhonnêteté, du moins leur incroyable arrogance. Le bénéfice du doute dont ils profitent répond plutôt au calcul politique, et économique: chercher à créer un rapport de force qui permette la construction de nombreux parkings au centre de la ville, ce qui serait contraire aux dispositions cantonales et fédérales en matière de transports, de pollution atmosphérique, mais combien profitable à l'essor du commerce.

Les initiants se font refuser leurs projets insistants d'aménagement, pour leurs propres intérêts, d'une parcelle, de surcroît propriété de l'Etat. Ils imaginent alors l'initiative pour mener à bien leurs désirs. Ce qu'ils ne peuvent obtenir de l'Exécutif, ils cherchent à se le faire octroyer par le Législatif. On imagine les portes que ça ouvre à toutes sortes de promoteurs... épaulés de puissances financières depuis longtemps incontrôlables. L'équilibre que l'Etat cherche à réaliser entre l'expression des intérêts particuliers (dans ce cas l'avidité des commerçants), et les intérêts généraux de toute la population pourrait s'en trouver totalement bouleversé.

### CINQ GRIEFS POUR UN RECOURS

(résumé)

1. Le Grand Conseil a méconnu les droits politiques des citoyens en ignorant que les propositions des initiants ne pouvaient pas faire l'objet d'une initiative; ce n'est ni un projet de loi ni une demande de **légiférer** sur un objet déterminé, c'est une demande d'aménagement, et, partant, d'autorisation de construire, en plus de l'obtention d'un droit de superficie. Or ces objets sont de la compétence du Conseil d'Etat.
2. Cette initiative tend à la **réalisation** d'un projet de construction. Or, son troisième article, qui prévoit que le financement de ce projet sera assuré par des fonds privés, a été retiré du texte que le Grand Conseil propose de soumettre au vote du peuple. Cet article 3 est essentiel, puisqu'on peut tout à fait imaginer que des citoyens n'auraient pas signé cette initiative si le financement par des fonds privés n'avait pas été expressément mentionné. Si l'on retanche un article essentiel d'une initiative, celle-ci doit être déclarée irrecevable. Encore une fois, en l'ignorant, le Grand Conseil a violé les droits politiques du citoyen.
3. Les droits politiques sont encore violés quand le Grand Conseil décide de soumettre au corps électoral un texte qui méconnaît la loi fédérale sur la protection de l'environnement. En effet, cette loi prévoit qu'une étude d'impact doit être réalisée avant toute décision sur ce type de construction. Cette étude n'a pas été faite. Dans le même sens, le Grand Conseil ne tient pas compte de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAIR), entrée en vigueur en mars 1986.
4. Le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs est nié, quand le Grand Conseil empiète sur les prérogatives du Conseil d'Etat, qui, de surcroît se proposait de déclarer cette initiative non constitutionnelle.
5. L'initiative vise à accorder une autorisation de construire à un groupe de promoteurs privés. Elle octroie un **avantage matériel concret**, mais elle n'instaure pas une règle générale applicable dans un nombre indéterminé de cas, pour n'importe quel individu.

Le recours sera-t-il reçu? Réponse au prochain numéro?

Et sinon, sur quoi voterons-nous? Y aura-t-il un contre-projet? Celui-ci existe, conçu par le Département des travaux publics.

S'ajoute, pour conclure, que tous les partis, à l'exclusion des libéraux (dont on va finir par connaître la soumission aux seuls intérêts économiques) se sont prononcés, durant la campagne électorale, pour un projet moins favorable aux commerçants et aux automobilistes-clients. Mais peut-on croire les promesses électorales?

Décidément l'Alhambra promet encore de rudes empoignades. ■

BLANCHISSERIE TEINTURERIE  
M. et Mme G. Mori

Travail fait à la main - livraison

**Tranchées - Net**

3, rue Charles-Bonnet  
Tél. 47 35 72

8 à 13 h - 14 à 18 h 30  
Ouvert le samedi 10 h - 19 h

### BULLETIN D'ADHÉSION À L'A.H.C.V.V.

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et Vieille-Ville: (Cotisation annuelle Fr. 20.-)

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Bulletin à renvoyer à l'A.H.C.V.V.  
Rue St Victor 4, 1206 Genève

atelier d'encadrement  
d'art vitreux  
entreprise de vitrerie,  
stores, miroiterie

11, rue de l'hôtel de ville  
1204 Genève - tél. 20 42 70

atelier  
21, rue prévost-martin  
1205 Genève - tél. 20 42 32

**BURGENER**

# George DANDIN de Molière Terrasse Agrippa d'Aubigné été 1987

## UNE ASSOCIATION

L'«Association pour une animation théâtrale de la Terrasse Agrippa d'Aubigné» est née en novembre 1986 de la rencontre entre passionnés de théâtre qui ont voulu, en rassemblant leurs forces, produire un spectacle de qualité sur l'une des places historiques de Genève, malheureusement très peu connue. Nos membres n'ont qu'un seul but, promouvoir l'art dramatique sous toutes ses formes afin de retrouver la joie des spectacles de plein air et offrir au public genevois une vision du théâtre que les murs n'enferment pas.

Dans ce domaine, tout groupement d'hommes et de femmes réunis pour un seul but est en soi une bonne chose puisqu'il substitue la passion au calcul. Et c'est bien là l'esprit qui nous anime: chacun travaille au maximum de ses possibilités et le seul résultat que nous escomptons est la victoire du spectacle sur les difficultés inhérentes à ce genre de manifestation. Quatre personnes qui veulent intéresser l'ensemble de la population à leur passion, quatre personnes qui vous attendent nombreux, comme une réponse à leurs efforts!

Alors, qui que vous soyez, merci de votre présence et de votre confiance! ■

## UNE PIÈCE DE THEATRE

George Dandin n'est pas la pièce la plus connue de Molière mais elle se situe à un moment de sa vie particulièrement important. En 1668, en effet, Molière a déjà accompli l'essentiel de son œuvre et n'a plus rien à prouver. Les célèbres querelles qui l'ont opposé au clan des Dévots se sont tues peu à peu et l'Homme se consacre à nouveau à ce qui l'attire le plus, la comédie-ballet. George Dandin se situe ainsi entre l'Amour Médecin et le Bourgeois Gentilhomme, puisé une fois de plus au vieux fonds de la littérature populaire. Comprendre et apprécier cette pièce, vouloir la jouer en plein air, c'est avoir la volonté de retrouver l'esprit dans lequel elle fut écrite. Et le thème prend sous la plume de Molière valeur de symbole: mal marié avec une espèce de courtisane calculatrice, Dandin est et reste un paysan naïf que la conscience de son infortune rend amer mais non désespéré. Héros malheureux d'une étude de mœurs fouillée, il n'en est pas moins homme et nous attache par sa volonté à rester le même. Leçon de courage ou de stoïcisme? Molière a répondu toute sa vie durant à cette question.

A ce jeu des Masques, la vie et la comédie se confondent jusqu'à ce que l'individu se retrouve en lui-même, ainsi George Dandin, homme avant tout. ■

**GEORGE DANDIN de Molière**

Mise en scène  
**Claude DELON**

Scénographie  
**Alain RESSEQUIER**

Eclairages  
**Michel BOILLET**

Costumes  
**Conchita SALVADOR**

avec  
**Frédéric GERARD**  
**Kaya GÜNER**  
**Michel CASSAGNE**  
**Janine SOUCHON**  
**Alfredo GNASSO**  
**Christine WIPF**  
**Ivana LUSSO**  
**Georges AYUSAWA**  
**Alexandre BORDIER**

**Terrasse Agrippa d'Aubigné**  
(Derrière la cathédrale St-Pierre)

**Du 7 au 31 juillet 1987 à 21 h. 15**

Location: Service Culturel Migros  
7, rue du Prince Tél. (022) 28 88 20  
(022) 81 28 88

## LA PLACE AGRIPPA D'AUBIGNE

Il est au pied de la Cathédrale St-Pierre une place que seuls les amoureux de la Vieille-Ville connaissent autrement que pour y passer rapidement. La place Agrippa d'Aubigné ne porte pas seulement un des noms les plus célèbres de la poésie, elle domine Genève et semble voir s'écouler les années sans faire de bruit. Promenade favorite de nos compagnons à quatre pattes, dominant la Place de la Madeleine et point d'arrivée des degrés de Poule, l'endroit offre une superbe vue sur les rues Basses et, plus loin, le Lac.

Cirque dont la forme générale la rapproche de l'amphithéâtre classique, cette place a été choisie par notre Association pour deux raisons. En premier lieu, elle est, par sa disposition, un cadre naturel à l'expression théâtrale: ni trop grande, ni trop petite, elle rapproche les spectateurs de la scène et les fait participer étroitement aux moindres déroulements. Ensuite, parce que faire du théâtre de plein-air en Vieille Ville, c'est vouloir animer, au moins le temps d'une saison estivale, ces vieux murs qui ressemblent de plus en plus à un musée que l'on parcourt trop rapidement. Une animation pour faire vivre, ou revivre la Vieille Ville, en faire un point de rencontre, créer un besoin, une complicité entre la pierre historique et les hommes pressés que nous sommes. Réussirons-nous? Vous, public, en déciderez! ■

## DES ACTEURS

Si la plupart des membres de notre Association sont des amateurs passionnés de théâtre, il n'en est pas de même des acteurs de la pièce, tous professionnels confirmés et qui ont déjà enchanté à maintes reprises les publics francophones. Notre metteur en scène tout d'abord, Claude Delon, qui après avoir enregistré de nombreux succès au théâtre de Carouge et à la Comédie, a fondé une école de théâtre pour enfants au cabaret Le Cellier. Poursuivant son cheminement, elle se lance maintenant dans la mise en scène afin de mieux exprimer ses ambitions créatrices. Frédéric Gérard, (George Dandin), qui avec son vieux complice Kaya Güner (Lubin) et le spectacle du Cabaret des Chasseurs en Exil a fait rire des milliers d'amateurs et obtenu en 1986 le Prix René Prail au festival d'humour de Cannes. Michel Cassagne (Mr de Sottenville), que l'on ne présente plus en Suisse Romande: théâtre et télévision l'ont accueilli à maintes reprises et son seul nom est pour tous un gage de qualité. Alfredo Gnasso (Clitandre) dont le nom est indissociable de la Revue, amuseur et animateur particulièrement apprécié jusque sur les ondes de la Radio suisse romande. Janine Souchon (Mme de Sottenville) vieille connaissance des publics parisiens, à la scène à la télévision comme au cinéma. Christine Wipf (Angélique) écrivain, réalisatrice, actrice bien connue à Genève et Outre-Sarine. Avec tous ces acteurs et figurants collaborent d'autres noms à la carte de visite impressionnante: Alain Resseguier pour la scénographie, artiste, architecte et concepteur de décors dont on n'a pas oublié la prestation dans les Dix Petits Nègres de Pierre Naftule, Conchita Salvador, magicienne aux doigts de fée pour les costumes.

Avec notre Association tous ces professionnels n'ont qu'un but, faire de George Dandin un intense moment de théâtre, tous ne travaillent que pour cela, tous attendent la venue d'un public nombreux! ■

## UNE ANIMATION

La représentation de George Dandin est en soi une animation de la Vieille Ville. Mais l'Association a voulu faire en plus en créant un mouvement sur la place Agrippa d'Aubigné, dont voici le programme:

**12 h 30 - 13 h 30 et 16 h. - 20 h.**  
Sous la conduite de l'âne de George Dandin, promenades en ville, dans les Rues-Basses et sur les quais. Des servants en costume auront pour les dames et les enfants de petites attentions.

**16 h. - 20 h.**  
Carrousel pour les enfants.

**19 h 30 - 21 h.**  
Place Agrippa-d'Aubigné, concerts de musique baroque et classique (Lully, Charetier) et jeux de scène de Molière (Amphytrion-Le Médecin malgré lui-Le Dépit amoureux) sur l'esplanade d'une roulotte gitane, par les enfants de l'Ecole d'initiation au théâtre.

**21 h.**  
George Dandin de Molière.

Est-il besoin de préciser que nous vous attendons nombreux et que tout a été fait pour satisfaire petits et grands, acteurs, spectateurs et gens de simple passage. Il faut comprendre cette animation comme un essai d'animation générale de la Vieille Ville susceptible d'être développée. A l'heure où tout un chacun se plaint de l'ennui que dégagent les endroits historiques et où les parkings représentent plus d'attrait que les lieux historiques, une telle animation se veut une réponse par l'acte, sans plus. ■

## DES CERTITUDES

Cette vaste organisation que notre groupe a pris en charge voici plusieurs mois et que nous sommes en mesure de proposer aujourd'hui au public est en soi un travail énorme pour les non professionnels que nous sommes. Notre grande passion a suppléé à bien des ignorances et, au bout du chemin, la satisfaction est de mise. Mais rien n'aurait été possible sans la complicité, l'aide et l'enthousiasme de certaines entreprises de la Place de Genève qui se sont prises au jeu de notre volonté et nous ont apporté leur concours fidèle. Pour ne citer que les plus importants d'une longue liste, citons l'Union de Banques Suisses, la régie Naef, Idéal Job et l'Association des habitants du Centre et de la Vieille Ville. Qu'ils soient tous ici ouvertement remerciés pour leur aide dans la réalisation de notre spectacle, pour le plaisir de tous et le vôtre, amis spectateurs! ■